



Assemblée générale

Distr. limitée
4 octobre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Sixième Commission

Point 159 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali,
Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo : projet de résolution**

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

L'Assemblée générale,

Soucieuse de favoriser la coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest,

1. *Décide* d'inviter la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner effet à la présente résolution.
-